



**AMENDMENT REQUEST FOR
PROPOSAL
MODIFICATION DEMANDE DE
PROPOSITION**

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Or By/Ou par Fax To/A : **(819) 997-9776**

Proposal to National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the
Queen in right of Canada, in accordance
with the terms and conditions set out
herein, referred to herein or attached
hereto, the goods, services and
construction listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à
Sa Majesté l Reine du chef du Canada, aux
conditions énoncées ou incluses par
référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction
énumérés ici sur toute feuille ci-annexée,
au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

**THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN
ANY SECURITY REQUIREMENT**

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Telephone No. - no de téléphone:
Procurement Business Number (PBN) :
numéro d'entreprise
d'approvisionnement (NEA) :**

Title/Titre		Date / Date	
ACHAT D'ARTICLES POUR L'AÉRONEF CC115 BUFFALO		24 avril 2017	
Solicitation No – N° de l'invitation		Amendment No. / No de N° la modification	
W8485-174330		001	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à		Ministere de la Defense Nationale	
Department of National Defence National Defence Headquarters MGen George R Pearkes Bldg 101 Colonel By Drive Ottawa, ON K1A 0K2 Attn: DAP 4-3-2 nathalie.lafortune@forces.gc.ca		Quartier-General de la Defense Nationale Edifice Mgen George R Pearkes 101 Promenade du Colonel By Ottawa, ON K1A 0K2 A l'attention de: DAP 4-3-2 nathalie.lafortune@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone		FAX No – N° de fax	
819-939-4470			
Destination of Goods and Services – Destination des biens et services :			
See Herein / Voir aux présentes			
Instructions / Instructions :			
Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.			
Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.			
Delivery required - Livraison exigée		Delivery offered - Livraison proposée	
No later than 31 July 2017 / pas au-delà du 31 juillet 2017			
Bidder/Vendor Name and Address – Raison social et adresse du soumissionnaire/fournisseur			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur caractère d'imprimerie)			
Name/Nom _____			
Title/Titre _____			
Signature _____		Date _____	

MODIFICATION 001

À LA DEMANDE DE PROPOSITION (DP) – Numéro de référence PW-17-00772998

INVITATION NO W8485-174330

L'INVITATION PREND FIN : mardi 02 mai 2017

HEURE DE FIN ET FUSEAU HORAIRE : 14 h heure avancée de l'Est

TITRE : ACHAT D'ARTICLES POUR L'AÉRONEF CC115 BUFFALO

À tous les soumissionnaires :

L'objectif de l'Amendement 001 à la DP est de donner effet aux dispositions suivantes :

A. Modifier l'invitation en conséquence.

À la page 23 de 47, **Attestations et Information additionnelle**, supprimez en entier et insérez le suivant :

8. Attestations et Information additionnelle

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2 Clauses du Manuel des CCUA

8.2.1 Condition du matériel – contrat - B1006C (2014-06-26)

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

8.2.2 Marquage – D2000C (2007-11-30)

L'entrepreneur doit s'assurer que le nom du fabricant et le numéro de pièce sont clairement estampillés ou gravés sur chaque article aux fins d'identification formelle.

8.2.3 Étiquetage – D2001C (2007-11-30)

L'entrepreneur doit s'assurer que les numéros du fabricant et de la spécification apparaissent sur chaque article, soit imprimés sur le conteneur ou sur une étiquette adhésive rencontrant la plus haute norme commerciale apposée sur le conteneur.

8.3 Assurance de la qualité

8.3 Inspection des avions civils (code de l'assurance de la qualité J) – D5580C (2007-11-30)

L'entrepreneur doit inspecter les travaux décrits dans le contrat conformément aux exigences des règlements sur les avions civils de la « Federal Aviation Administration » (FAA) des États-Unis ou du ministère des Transports (MT) du Canada. Les travaux pourront faire l'objet d'une vérification par le ministère de la Défense nationale à destination. Une preuve d'inspection doit accompagner chaque envoi.

Le matériel doit être libéré aux fins d'expédition aux destinataires au moyen de documents d'inspection de la FAA ou du MT dûment remplis et approuvés. Les documents d'inspection dûment remplis doivent être annexés à chaque envoi ou inclus, selon le cas, conformément aux règlements de la FAA ou du MT.

8.4 ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C) – D5545C (2010-08-16)

L'entrepreneur doit mettre en place un système d'assurance de la qualité propre à la portée des travaux à exécuter. Il est recommandé que le système d'assurance de la qualité soit basé sur l'*ISO 9001:2008 « Systèmes de management de la qualité - Exigences »*.

L'entrepreneur doit effectuer ou faire effectuer tous les essais et inspections nécessaires permettant d'établir que le matériel ou les services fournis sont conformes aux dessins, aux spécifications et aux exigences du contrat. L'entrepreneur doit conserver des registres d'inspection exacts et complets qui devront, sur demande, être mis à la disposition du représentant autorisé du ministère de la Défense nationale (MDN), qui peut en faire des copies et en tirer des extraits pendant l'exécution du contrat et pendant une période d'un (1) an suivant la fin du contrat.

Malgré ce qui précède, tout le matériel pourra être vérifié et accepté par le MDN au point de destination. Le représentant autorisé du MDN au point de destination pourra être le destinataire, le responsable technique ou le responsable de l'assurance de la qualité.

8.5 ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q) – D5540C (2010-08-16)

Pour l'exécution des travaux décrits dans le contrat, l'entrepreneur doit satisfaire aux exigences suivantes :

ISO 9001 :2008 - Systèmes de management de la qualité - Exigences, publié par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), édition courante à la date de soumission de l'offre de l'entrepreneur.

L'objectif n'est pas d'exiger que l'entrepreneur soit inscrit à titre de membre d'*ISO 9001*; toutefois, le système de gestion de la qualité de l'entrepreneur doit tenir compte de chacune des exigences de ladite norme en lien avec la portée des travaux. Uniquement les exclusions conformément à la clause 1.2 de l'*ISO 9001* sont acceptables.

Aide à l'assurance officielle de la qualité (AOQ)

L'entrepreneur doit mettre à la disposition du représentant en assurance de la qualité (RAQ) les locaux et les installations nécessaires pour l'exécution correcte de l'assurance officielle de la qualité (AOQ). L'entrepreneur doit également fournir toute l'aide que le RAQ demande pour l'évaluation, la vérification, la validation, la documentation ou la libération des produits.

Le RAQ doit avoir libre accès à toute installation de l'entrepreneur ou de ses sous-traitants où est effectuée une partie des travaux. Le RAQ doit pouvoir évaluer et vérifier sans restriction que l'entrepreneur se conforme aux procédures du système de la qualité et valider que les produits soient conformes aux exigences du contrat. L'entrepreneur doit permettre au RAQ d'utiliser raisonnablement ses équipements de contrôle en vue d'effectuer toutes les activités de validation. Le personnel de l'entrepreneur doit être disponible, sur demande, pour l'utilisation de ces équipements.

Lorsque le RAQ estime que l'AOQ est nécessaire chez un sous-traitant, l'entrepreneur doit le mentionner dans le document d'achat et fournir des copies au RAQ, accompagnées de données techniques pertinentes telles que demandées par le RAQ.

L'entrepreneur doit aviser le RAQ lorsqu'il a reçu d'un sous-traitant un produit jugé non conforme après qu'il ait été soumis à l'AOQ.

Pour la conception, le développement ou l'entretien du logiciel, l'entrepreneur devra interpréter les exigences de la norme de qualité *ISO 9001:2008 « Systèmes de management de la qualité - Exigences »*, selon les lignes directrices contenues dans la dernière édition (à la date du contrat) de *ISO/IEC 90003:2004 « Ingénierie du logiciel - Lignes directrices pour l'application de l'ISO 9001:2000 aux logiciels informatiques »*.

8.5.1 Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada – D5510C (2014-06-26)

Tous les travaux sont assujettis à l'assurance de la qualité du gouvernement qui sera effectuée aux installations de l'entrepreneur ou à celles du sous-traitant, ainsi que sur les lieux d'installation, par le Directeur de l'assurance de la qualité, ou son représentant de l'assurance de la qualité (RAQ) désigné.

Directeur de l'assurance de la qualité
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A 0K2

Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

Dans les quarante-huit (48) heures suivant l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec le RAQ. Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du RAQ peuvent être obtenus de la Région de l'assurance de la qualité de la Défense nationale (RAQDN) la plus rapprochée énumérée ci-dessous :

- Atlantique - Halifax 902-427-7224 ou 902-427-7150
- Québec - Montréal 514-732-4410 ou 514-732-4477
- Québec - Ville de Québec 418-694-5998, poste 5996
- Région de la capitale nationale - Ottawa 819-939-0168
- Ontario - Toronto 416-635-4404, poste 6081 ou 2754
- Ontario - London 519-964-5757
- Manitoba/Saskatchewan - Winnipeg 204-833-2500, poste 6574
- Alberta - Calgary 403-410-2320, poste 3830
- Alberta - Edmonton 780-973-4011, poste 2276
- Colombie - Britannique - Vancouver 604-225-2520, poste 2460
- Colombie - Britannique - Victoria 250-363-5662

L'entrepreneur doit effectuer ou faire effectuer tous les essais et les inspections nécessaires pour confirmer que le matériel ou les services fournis sont conformes aux exigences du contrat.

L'entrepreneur doit fournir, sans frais additionnels, toutes les données d'essai pertinentes, toutes les données techniques, les pièces d'essai et les échantillons pouvant raisonnablement être demandés par le RAQ pour vérifier s'ils sont conformes aux exigences du contrat. L'entrepreneur doit expédier, à ses frais, ces données et pièces d'essai de même que ces échantillons à l'endroit indiqué par le RAQ.

Les registres de contrôle de la qualité, d'inspection et d'essai faisant état de la conformité aux exigences spécifiées, ainsi que les registres des mesures correctives, doivent être conservés par l'entrepreneur pendant trois (3) ans après la date d'exécution ou de résiliation du contrat, et présentés sur demande au RAQ.

8.5.1 Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis – D5515C (2010-01-11)

Tous les travaux sont assujettis à l'assurance de la qualité du gouvernement qui sera effectuée aux installations de l'entrepreneur ou à celles du sous-traitant, ainsi que sur les lieux d'installation, par le Directeur de l'assurance de la qualité, ou son représentant de l'assurance de la qualité (RAQ) désigné.

Directeur de l'assurance de la qualité
Quartier général de la Défense nationale
Édifice du Major général George R. Pearkes
101, promenade du Colonel By
Ottawa (ON) K1A 0K2
Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

Si l'entrepreneur n'a aucune nouvelle du RAQ qui effectue l'AQG des installations de l'entrepreneur ou dans la région dans les quarante-cinq (45) jours ouvrables suivant l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante.

Là où aucun aménagement officiel pour l'AQG n'a été conclu, le ministère de la Défense nationale s'assurera que les services de l'AQG soient effectués par une autorité nationale de l'assurance de la qualité acceptable au Directeur de l'assurance de la qualité. Si les services de l'AQG sont fournis sur une base de recouvrement des coûts, les coûts des services sont attribués au contrat et acquittés à la suite d'une facture séparée à cet égard.

L'entrepreneur doit effectuer ou faire effectuer tous les essais et les inspections nécessaires pour confirmer que le matériel ou les services fournis sont conformes aux exigences du contrat. L'entrepreneur doit fournir, sans frais additionnels, toutes les données d'essai pertinentes, toutes les données techniques, les pièces d'essai et les échantillons pouvant raisonnablement être demandés par le RAQ pour vérifier s'ils sont conformes aux exigences du contrat. L'entrepreneur doit expédier, à ses frais, ces données et pièces d'essai de même que ces échantillons à l'endroit indiqué par le RAQ.

Les registres de contrôle de la qualité, d'inspection et d'essai faisant état de la conformité aux exigences spécifiées, ainsi que les registres des mesures correctives, doivent être conservés par l'entrepreneur pendant trois (3) ans après la date d'exécution ou de résiliation du contrat, et présentés sur demande au RAQ.

8.5.1.1 Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada – D5606C (2012-07-16)

À moins d'avis contraire du responsable de l'assurance de la qualité du ministère de la Défense nationale (MDN), la signature du représentant de l'assurance de la qualité du MDN n'est pas exigée sur le document de sortie.

Le matériel doit être libéré aux fins d'expédition au moyen du formulaire FC1280 du MDN, Certificat de libération, d'inspection et de réception, ou d'un document de sortie contenant les mêmes données. L'entrepreneur doit préparer le(s) document(s) de sortie.

Pour retourner du matériel de réparation et de révision à l'Amélioration du système d'approvisionnement des Forces canadiennes, utiliser le formulaire *DND 2227/DND 2228* au lieu de *FC1280*.

8.5.1.1 Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi aux États-Unis – D5605C (2010-01-11)

Le matériel doit être libéré aux fins d'expédition au moyen du formulaire « *DD 250, Material Inspection and Receiving Report* » ou un document de sortie contenant les mêmes données et accepté par le représentant de l'assurance de la qualité. L'entrepreneur doit préparer le(s) document(s) de sortie.

8.5.1.1 Documents de sortie – distribution – (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger – D5604C (2008-12-12)

Le matériel doit être libéré aux fins d'expédition au moyen d'un certificat de conformité, conformément au STANAG 4107 de l'OTAN, qui doit être préparé par l'entrepreneur.

8.5.1.2 Documents de sortie – distribution – D5620C (2012-07-16)

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. Une (1) copie au

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A 0K2
À l'attention de : 4-3-5-2-2

- e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- g. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au
DAQ/Administration des contrats
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A 0K2

Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

8.6 Contrat de défense – A9006C (2012-07-16)

Le contrat est un contrat de défense au sens de la [Loi sur la production de défense](#), L.R.C. 1985, ch. D-1, et est régi par cette loi.

Le droit de propriété sur les travaux ou les matériaux, pièces, travaux en cours ou achevés, appartient au Canada, libre et quitte de tout privilège, réclamation, charge, sûreté ou servitude. Le Canada peut, à tout moment, retirer, vendre ou aliéner les travaux en tout ou en partie conformément à l'article 20 de la [Loi sur la production de défense](#).

8.7 Pièces de rechange d'avion militaire – documentation sur la navigabilité – D9010C (2015-02-25)

L'entrepreneur doit fournir, pour chaque unité, la documentation sur la navigabilité ci-après en l'insérant dans l'emballage interne ou en la joignant aux biens fournis :

- a. Le certificat de Conformité selon le Para de Sollicitation d'Offre 3.2 Condition de Pièces de rechange d'Aviation Militaire et Certification de Livrables finit des articles ;
- b. Bordereau de livraison.

8.7.1 Pièces de rechange d'avion militaire - conservation des registres – A0301C (2007-05-25)

L'entrepreneur doit conserver les registres du fabricant constituant la preuve d'origine des pièces, les mettre à jour et les rendre disponibles à des fins d'examen pendant trois (3) ans suivant la livraison des dernières pièces en vertu du contrat. Ces registres doivent comprendre :

- a. des renseignements suffisants pour permettre d'identifier les pièces selon le type, la classe, le style, la catégorie (dont le numéro de série ou de lot), le numéro de modèle, l'origine, ainsi que la date et le lieu de fabrication, selon le cas;
- b. le nom et la description (ou une autre désignation claire), ainsi que le numéro de la spécification, du dessin, du processus et des exigences relatives à l'inspection, selon le cas;
- c. des registres pour l'ensemble des inspections et des essais effectués, y compris ceux qui ont été exécutés au nom du fabricant ou de l'entrepreneur;
- d. des copies de tous les certificats de conformité ou d'application émis par le fabricant;
- e. toutes les autres données techniques pertinentes.

8.8 Palettisation – D6010C (2007-11-30)

1. Pour tous les envois qui excèdent 0,566 m³ ou 15,88 kg (20 pi³ ou 35 lbs), à l'exception des envois faits par messageries, les conditions suivantes s'appliquent :
 - a. L'entrepreneur doit cercler, et au besoin envelopper, les marchandises sur des palettes de bois standard de 1,22 m x 1,02 m (48 po x 40 po). La palette à quatre entrées doit être fournie, sans frais, au ministère de la Défense nationale. La hauteur totale, palettes y compris, ne doit pas dépasser 1,19 m (47 po). La charge unitaire ne doit pas dépasser aucun bords de la palette de plus de 2,54 cm (1 po).
 - b. L'entrepreneur doit regrouper les articles identifiés d'un même numéro de stock (sur la même palette). Les palettes composées de plus d'un numéro de stock doivent être identifiées « **Articles mixtes** ».
 - c. Les articles individuels mesurant plus de 1,22 m (48 po) de longueur ou pesant plus de 453,6 kg (1000 lbs) doivent être arrimés à des palettes plus larges ou doivent être montés sur des patins de 10,16 cm x 10,16 cm (4 po x 4 po) bien attachés au bas de l'article. Les patins doivent être séparés par un minimum de 71,12 cm (28 po).
2. Toute exception à ces exigences doit être approuvée au préalable par l'autorité contractante.

8.9 Marquage des tuyaux flexibles d'aéronef – B4047C (2007-05-25)

Pour les applications aérospatiales, une bande signalétique doit être apposée en permanence, par soudage, sur tous les ensembles de tuyaux souples en caoutchouc et sur tous les ensembles de tuyaux en téflon à pression moyenne et forte.

8.10 Certificat d'utilisateur final – D0050C (2007-05-25)

Le Canada atteste que les biens, les services ou les deux commandés dans le cadre du contrat sont achetés par le Canada pour l'usage exclusif des Forces armées canadiennes.

8.11 Ensembles incomplets – D9002C (2007-11-30)

L'entrepreneur ne doit pas expédier des ensembles incomplets, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de l'autorité contractante.

8.12 Contrôle de la durée utile des élastomères – B1202C (2007-05-25)

L'entrepreneur doit appliquer une mesure de contrôle de la durée utile des élastomères se détériorant avec le temps, tel que spécifié dans la norme des Forces canadiennes ITFC D-05-001-001/SF-000 (se rapporte aux pratiques aérospatiales recommandées de la Society of Automotive Engineering pour le contrôle de la durée utile des élastomères). Cette mesure doit s'appliquer à tous les aéronefs, aux composants et accessoires d'aéronefs, ainsi qu'aux produits élastomères lorsque ceux-ci sont en contact avec du carburant, du liquide hydraulique, de l'huile, de l'alcool ou de l'oxygène, ou lorsqu'ils font partie intégrante de systèmes pneumatiques, de systèmes de refroidissement ou de tout autre type de système utilisant du liquide ou du gaz.

Le Canada n'acceptera pas de produits qui ne sont pas conformes aux spécifications mentionnées plus haut.

8.12.1 Durée de conservation – B1204C (2011-05-16)

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour l'article 1 75 p. 100 de la durée de conservation autorisée selon la norme *CFTO D-05-001-001/SF-000* à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

8.13 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000 – D3018C (2014-09-25)

L'entrepreneur doit préparer les articles numéros 3 et 5 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

- L'entrepreneur doit emballer l'article numéro 3 dans les quantités de **cinquante (50)** par paquet ; et
- L'entrepreneur doit emballer l'article numéro 5 dans les quantités de **cinquante (50)** par paquet.

Notez : Sauf indication contraire, la quantité obligatoire par paquet n'excèdera pas 100 unités et ne pèsera pas plus de 25 livres (c.-à-d. 11.3 kg) par paquet.

8.14 Préparation en vue de la livraison - la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes – D3016C (2014-09-25)

L'entrepreneur doit préparer la livraison de l'article 1 conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-037/SF-000.

L'entrepreneur doit emballer l'article numéro 1 dans les quantités de un (1) CHAQUE par paquet.

Notez : Sauf indication contraire, la quantité obligatoire par paquet n'excèdera pas 100 unités et ne pèsera pas plus de 25 livres (c.-à-d. 11.3 kg) par paquet.

8.15 Préparation pour la livraison - entrepreneur établi au Canada – D3013C (2007-11-30)

1. La préservation et l'emballage de l'article 2 doivent être conformes aux spécifications relatives à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-001/SF-001*, et le marquage doit être conforme à la spécification *D-LM-008-002/SF-001*. Le formulaire « **données d'emballage requises** », niveau B, doit être conforme à spécification *D-LM-008-011/SF-001*.
2. Les formulaires de données d'emballage antérieurement approuvées par les autorités canadiennes sont acceptables.
3. Les données d'emballage codées sont indiquées immédiatement sous la description de l'article auquel elles s'appliquent. Si aucune donnée n'est indiquée, l'entrepreneur doit soumettre un formulaire de données d'emballage pour approbation.

8.16 Préparation pour la livraison - entrepreneur établi aux États-Unis – D3019C (2007-11-30)

1. La préservation et l'emballage de l'article 2 doivent être conformes à la dernière version de la *spécification militaire MIL-STD-2073 du Département de la Défense des États-Unis*, et le marquage doit être conforme à la norme *MIL-STD-129*.
2. Les formulaires de données d'emballage antérieurement approuvées par les autorités américaines sont acceptables.
3. Les données d'emballage codées sont indiquées immédiatement sous la description de l'article auquel elles s'appliquent. Si aucune donnée n'est indiquée, l'entrepreneur doit soumettre un formulaire de données d'emballage pour approbation.

8.17 Livraison totale – D0005C (2007-11-30)

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les _____ jours (*sera compléter lors de l'attribution du contrat*) civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

8.18 Taxes – entrepreneur établi à l'étranger – C2000C (2007-11-30)

Sauf indication contraire dans le contrat, le prix ne comprend aucune taxe fédérale d'accise, taxe locale ou d'état, de vente ou d'utilisation, aucune autre taxe de nature semblable, ni autre taxe canadienne, quelle qu'elle soit. Le prix comprend toutefois toutes les autres taxes. Si les travaux sont normalement assujettis à la taxe fédérale d'accise, le Canada fournira à l'entrepreneur, sur demande, un certificat d'exemption de ladite taxe fédérale d'accise sous la forme prescrite par les règlements fédéraux.

Le Canada fournira à l'entrepreneur les preuves d'exportation qui peuvent être demandées par les autorités fiscales. Si le Canada omettait de le faire, et qu'en conséquence l'entrepreneur doit payer la taxe fédérale d'accise, le Canada remboursera l'entrepreneur si l'entrepreneur prend les mesures que le Canada peut exiger pour recouvrer tout paiement effectué par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit rembourser au Canada tout montant ainsi recouvré.

8.19 Marchandises excédentaires – B7500C (2006-06-16)

La quantité de marchandise que l'entrepreneur doit livrer est spécifiée dans le contrat. L'entrepreneur demeure responsable des marchandises excédentaires livrées, peu importe si ces marchandises ont été livrées volontairement ou suite à une erreur de la part de l'entrepreneur.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour la livraison de marchandises excédentaires, et il ne retournera pas lesdites marchandises à l'entrepreneur, sauf si ce dernier accepte de payer tous les coûts liés à leur retour, y compris, sans toutefois s'y limiter, les coûts administratifs, d'expédition et de manutention. Le Canada se réserve le droit de déduire ces coûts de toute facture présentée par l'entrepreneur.

8.20 Matériaux d'emballage en bois – D2025C (2013-11-06)

Tous les matériaux d'emballage en bois utilisés dans l'expédition doivent satisfaire aux exigences de la [*Norme internationale pour les mesures phytosanitaires \(NIMP\) no 15 - Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international \(NIMP 15\)*](#).

Pour de plus amples informations sur les programmes canadiens d'importation et d'exportation, consulter les directives ci-dessous de l'Agence canadienne d'inspection des aliments :

[*D-98-08 - Exigences relatives à l'entrée au Canada des matériaux d'emballage en bois produits dans toute région du monde autre que la zone continentale des États-Unis*](#)

[*D-01-05 - Programme canadien de certification des matériaux d'emballage en bois \(PCCMEB\)*](#)

8.21 Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de l'étiquetage et de l'emballage – D3015C (2014-09-25)

1. L'entrepreneur doit assurer un étiquetage et emballage appropriés en vue de la fourniture et de l'expédition de marchandises dangereuses/produits dangereux au gouvernement du Canada.
2. L'entrepreneur sera tenu responsable des dommages causés par un emballage, étiquetage ou transport inapproprié de marchandises dangereuses/produits dangereux.
3. L'entrepreneur doit clairement marquer le pourcentage de matières dangereuses en volume sur toutes les étiquettes de marchandise. À défaut de le faire, l'entrepreneur sera tenu responsable des dommages causés au cours du déplacement des marchandises dangereuses/produits dangereux par des véhicules ou des employés du gouvernement.
4. L'entrepreneur doit respecter toutes les lois applicables relatives aux marchandises dangereuses/produits dangereux.

À la page 33 de 47, l'**Annexe A – Énoncé des besoins**, supprimez en entier et insérez le suivant :

ANNEXE A ÉNONCÉ DES BESOINS

1.0 LISTE DÉTAILLÉE D'ARTICLE

L'entrepreneur doit fournir les articles suivants :

Article	Description	Unité de distribution	Quantité ferme	Adresse de d'expédition	Adresse de facturation
1	<p>ROULEMENT À ROULEAUX, ENBOUT À TIGE FILET</p> <p>GSIN : 3110-00-875-6620</p> <p>No. de pièce : SM5-7C</p> <p>COF/CAGE : 77896</p> <p>Durée limite d'entreposage / Gestion par groupe de lot Durée limite d'entreposage : 84 mois</p> <p>Norme de conservation: IAW CFTO D-05-001-001/SF-000 Doit contenir 75 p. 100 de la durée recommandé de conservation autorisée du fabricant</p> <p>ISO 9001: 2008 CODE ASSURANCE QUALITÉ : CAQ Q</p> <p>Normes d'emballage: D-LM-008-037/SF-000</p> <p>L'entrepreneur doit emballer l'article numéro 4 dans les quantités de un (1) CHAQUE par paquet.</p>	CHAQUE	10	<p>7 DAFC SECTION RÉCEPTION</p> <p>DAFC EDMONTON 195 AVE & CHEMIN ORDNANCE ÉDIFICE 236 BOUT-DE-L'EST EDMONTON, AB, T0A 2H0 CANADA</p>	<p>MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE 7 DAFC DÉPÔT D'APPROVISIONNEMENT STN FORCES CP 10500 EDMONTON, AB T5J 4J5 CANADA ATTN: SECTION COMPTES PAYABLES W2481</p>
2	<p>MOTEUR, À COURANT CONTINU</p> <p>GSIN : 6105-01-306-9199</p> <p>No. de pièce : M036M2-10</p> <p>COF/CAGE 81039</p> <p>INSPECTION DES AVIONS CIVILS – CODE ASSURANCE QUALITÉ : CAQ J</p> <p>Normes d'emballage: NIVEAU B</p>	CHAQUE	4	<p>7 DAFC SECTION RÉCEPTION</p> <p>DAFC EDMONTON 195 AVE & CHEMIN ORDNANCE ÉDIFICE 236 BOUT-DE-L'EST EDMONTON, AB, T0A 2H0 CANADA</p>	<p>MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE 7 DAFC DÉPÔT D'APPROVISIONNEMENT STN FORCES CP 10500 EDMONTON, AB T5J 4J5 CANADA ATTN: SECTION COMPTES PAYABLES W2481</p>

3	<p>RONDELLE, CHAMBRÉE</p> <p>GSIN : 5310-21-862-6490</p> <p>No. de pièce : WC22-5</p> <p>COF/CAGE : 56878</p> <p>ISO 9001: 2008 CODE ASSURANCE QUALITÉ : CAQ C</p> <p>Normes d'emballage: D-LM-008-036/SF-000</p> <p>L'entrepreneur doit emballer l'article numéro 3 dans les quantités de cinquante (50) par paquet.</p>	CHAQUE	200	<p>7 DAFC SECTION RÉCEPTION</p> <p>DAFC EDMONTON 195 AVE & CHEMIN ORDNANCE ÉDIFICE 236 BOUT-DE-L'EST EDMONTON, AB, T0A 2H0 CANADA</p>	<p>MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE 7 DAFC DÉPÔT D'APPROVISIONNEMENT STN FORCES CP 10500 EDMONTON, AB T5J 4J5 CANADA ATTN: SECTION COMPTES PAYABLES W2481</p>
5	<p>BOLT, MACHINE</p> <p>GSIN : 5306-00-151-1405</p> <p>No. de pièce : AN4-33A</p> <p>COF/CAGE : 88044</p> <p>ISO 9001: 2008 CODE ASSURANCE QUALITÉ : CAQ C</p> <p>Normes d'emballage: D-LM-008-036/SF-000</p> <p>L'entrepreneur doit emballer l'article numéro 5 dans les quantités de cinquante (50) par paquet.</p>	CENTAINES	2	<p>7 DAFC SECTION RÉCEPTION</p> <p>DAFC EDMONTON 195 AVE & CHEMIN ORDNANCE ÉDIFICE 236 BOUT-DE-L'EST EDMONTON, AB, T0A 2H0 CANADA</p>	<p>MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE 7 DAFC DÉPÔT D'APPROVISIONNEMENT STN FORCES CP 10500 EDMONTON, AB T5J 4J5 CANADA ATTN: SECTION COMPTES PAYABLES W2481</p>

2.0 LIVRABLES

L'entrepreneur doit livrer les articles mentionnés ci-dessus le ou avant le *(sera compléter lors de l'attribution du contrat)*.

2.1 Livraison partielle

Si des expéditions partielles sont faites, des quantités proportionnées doivent être expédiées à chaque destination pour assurer la distribution égale et une provision adéquate pour chaque point.

2.2 Livraison accélérée

L'entrepreneur doit s'assurer que chaque effort sera fait pour améliorer la livraison sans aucun coût additionnel à Sa Majesté.

3.0 EXIGENCES PARTICULIÈRES

Rendez-vous de livraison

L'entrepreneur doit prendre des arrangements pour des rendez-vous pour la livraison en contactant la Section Dépôt Trafic. Le ministère de la Défense nationale se réserve le droit de refuser des livraisons sans arrangements antérieur. Les rendez-vous de livraison peuvent être arrangés par téléphone ou par télécopieur :

7 DAFC Dépôt d'approvisionnement
Parc Lancaster, Edmonton, Alberta
Tél. : (780) 973-4011 poste 4524
Télécopieur : (780) 973-4054

À la page 37 de 47, l'**Annexe B, Demande de proposition – Réponse du soumissionnaire**, supprimez en entier et insérez le suivant :

ANNEXE B

Demande de proposition – Réponse du soumissionnaire

DEMANDE DE PROPOSITION - RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5

Or By/Ou par Fax To/A : (819) 997-9776

Proposal to National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the
Queen in right of Canada, in accordance
with the terms and conditions set out
herein, referred to herein or attached
hereto, the goods, services and
construction listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à
Sa Majesté I Reine du chef du Canada, aux
conditions énoncées ou incluses par
référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction
énumérés ici sur toute feuille ci-annexée,
au(x) prix indiqués(s).

Comments - Commentaries

**THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN
ANY SECURITY REQUIREMENT/CE DOCUMENT NE
CONTIENT AUCUNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE
SÉCURITÉ**

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Telephone No. - no de téléphone:
Procurement Business Number (PBN) :
numéro d'entreprise
d'approvisionnement (NEA) :**

Title/Titre	
ACHAT D'ARTICLES POUR L'AÉRONEF CC115 BUFFALO	
Solicitation No – N° de l'invitation W8485-174330	Date 24 avril 2017
Solicitation Closes - L'invitation prend fin	Time Zone
at - à 02:00 PM on - le 02 mai 2017	Fuseau horaire Eastern Daylight Time EDT / Heure avancée de l'est
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à :	
Department of National Defence National Defence Headquarters MGen George R Pearkes Bldg 101 Colonel By Drive Ottawa, ON K1A 0K2 Attn: DAP 4-3-2 nathalie.lafortune@forces.gc.ca	Ministere de la Defense Nationale Quartier-General de la Defense Nationale Edifice Mgen George R Pearkes 101 Promenade du Colonel By Ottawa, ON K1A 0K2 A l'attention de: DAP 4-3-2 nathalie.lafortune@forces.gc.ca
Telephone No. – N° de téléphone	FAX No – N° de fax
819-939-4470	
Destination of Goods and Services – Destination des biens et services :	
See Herein / Voir aux présentes	
Instructions / Instructions : Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.	
Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.	
Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
On or before 31 July 2017 / d'ici le 31 juillet 2017	
Bidder/Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du soumissionnaire/fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	
Title/Titre _____	
Signature _____	Date _____

Afin de faciliter ou d'éviter toute erreur lors des évaluations des soumissions, le soumissionnaire doit compléter le document *Demande de proposition - réponse du soumissionnaire* au moyen d'un logiciel de traitement de texte ou autres moyens électroniques/tapés à la machine. Les soumissions écrites à la main ne sont pas acceptées. Le document *Demande de proposition - réponse du soumissionnaire* contient toutes les sections requises du soumissionnaire.

Une version Microsoft Word de l'*Appel d'offres - Réponse du Soumissionnaire* a été fournie. En cas d'une divergence entre les versions Word et PDF, le document PDF aura préséance.

Section I : Soumission technique

5.2 Pièces de rechange d'avion militaire – condition et attestation des articles finaux à livrer – A0300T (2015-07-03)

Grille des articles finaux à livrer

Les soumissionnaires doivent indiquer le code OTAN des fabricants (COF) ou le code CAGE (Commercial and Government Entity) de l'entreprise industrielle, dans la catégorie correspondante de la grille. Si par exemple un soumissionnaire propose des articles de la catégorie 1, il doit indiquer le COF de cette catégorie, conformément à l'exemple ci-après. Les soumissionnaires peuvent se servir d'annexes au besoin pour compléter la description prévue dans la catégorie 3.

Article	Catégorie 1 Matériel neuf	Catégorie 1 Nouveau matériel excédentaire	Catégorie 3 Autre état
Exemple	COF : ABC12 Nom : TPSGC		
1.			
2.			
3.			
5.			

5.3 Pièces de rechange d'avion militaire – substituts et traçabilité – A0301T (2007-05-25)

Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce avec un numéro de pièce, un COF ou code CAGE différent, le soumissionnaire **doit fournir** l'avis de substitution suivant dûment complété.

Avis de substitution

1. Numéro d'article : 1

2. Données techniques originales (désignées ci-après)
 - a. Numéro de pièce : SM5-7C
 - b. COF ou code CAGE : 77896
 - c. Autres GSIN : 3110-00-875-6620

3. Changements proposés
 - a. Numéro de pièce _____
 - b. COF ou code CAGE _____
 - c. Autres _____

4. Motif du changement/données justificatives :

Avis de substitution

1. Numéro d'article : 2

2. Données techniques originales (désignées ci-après)
 - a. Numéro de pièce : M036M2-10
 - b. COF ou code CAGE : 81039
 - c. Autres : GSIN : 6105-01-306-9199

3. Changements proposés
 - a. Numéro de pièce _____
 - b. COF ou code CAGE _____
 - c. Autres _____

4. Motif du changement/données justificatives :

Avis de substitution

1. Numéro d'article : 3

2. Données techniques originales (désignées ci-après)
 - a. Numéro de pièce : WC22-5
 - b. COF ou code CAGE : 56878
 - c. Autres : GSIN : 5310-21-862-6490

3. Changements proposés
 - a. Numéro de pièce _____
 - b. COF ou code CAGE _____
 - c. Autres _____

4. Motif du changement/données justificatives :

Avis de substitution

1. Numéro d'article : 5

2. Données techniques originales (désignées ci-après)
 - a. Numéro de pièce : AN4-33A
 - b. COF ou code CAGE : 88044
 - c. Autres : GSIN : 5306-00-151-1405

3. Changements proposés
 - a. Numéro de pièce _____
 - b. COF ou code CAGE _____
 - c. Autres _____

4. Motif du changement/données justificatives :

Le soumissionnaire est prié de noter que la disponibilité et la conservation des registres du fabricant constituant la preuve d'origine seront des exigences du contrat subséquent.

Section II : Soumission financière

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 BARÈME DE PRIX

1. Le soumissionnaire doit compléter ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.
2. Le soumissionnaire doit proposer des prix unitaires fermes, tout compris, FAB destination, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.
3. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
4. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger selon la Clause du Guide des CCUA A0222T (2014-06-26).

Article	Description	Date de livraison proposée du soumissionnaire	Adresse d'expédition	Unité de distribution	Quantité ferme	Prix unitaire ferme, tout compris, FAB Destination	Coût total de l'article
1	ROULEMENT À ROULEAUX, ENBOUT À TIGE FILET GSIN : 3110-00-875-6620 No. de pièce : SM5-7C COF/CAGE : 77896 Durée limite d'entreposage / Gestion par groupe de lot Durée limite d'entreposage : 84 mois Norme de conservation: IAW CFTO D-05-001-001/SF-000 Doit contenir 75 p. 100 de la durée recommandé de conservation autorisée du fabricant ISO 9001: 2008 CODE ASSURANCE QUALITÉ : CAQ Q Normes d'emballage: D-LM-008- 037/SF-000 L'entrepreneur doit emballer l'article numéro 4 dans les quantités de un (1) CHAQUE par paquet.		7 DAFC SECTION RÉCEPTION DAFC EDMONTON 195 AVE & CHEMIN ORDNANCE ÉDIFICE 236 BOUT- DE-L'EST EDMONTON, AB, T0A 2H0 CANADA	Chaque	10		

2	MOTEUR, À COURANT CONTINU GSIN : 6105-01-306-9199 No. de pièce : M036M2-10 COF/CAGE 81039 INSPECTION DES AVIONS CIVILS – CODE ASSURANCE QUALITÉ : CAQ J Normes d'emballage: NIVEAU B		7 DAFC SECTION RÉCEPTION DAFC EDMONTON 195 AVE & CHEMIN ORDNANCE ÉDIFICE 236 BOUT-DE-L'EST EDMONTON, AB, T0A 2H0 CANADA	Chaque	4			
3	RONDELLE, CHAMBRÉE GSIN : 5310-21-862-6490 No. de pièce : WC22-5 COF/CAGE : 56878 ISO 9001: 2008 CODE ASSURANCE QUALITÉ : CAQ C Normes d'emballage: D-LM-008-036/SF-000 L'entrepreneur doit emballer l'article numéro 3 dans les quantités de cinquante (50) par paquet.		7 DAFC SECTION RÉCEPTION DAFC EDMONTON 195 AVE & CHEMIN ORDNANCE ÉDIFICE 236 BOUT-DE-L'EST EDMONTON, AB, T0A 2H0 CANADA	Chaque	200			
5	BOLT, MACHINE GSIN : 5306-00-151-1405 No. de pièce : AN4-33A COF/CAGE : 88044 ISO 9001: 2008 CODE ASSURANCE QUALITÉ : CAQ C Normes d'emballage: D-LM-008-036/SF-000 L'entrepreneur doit emballer l'article numéro 5 dans les quantités de cinquante (50) par paquet.		7 DAFC SECTION RÉCEPTION DAFC EDMONTON 195 AVE & CHEMIN ORDNANCE ÉDIFICE 236 BOUT-DE-L'EST EDMONTON, AB, T0A 2H0 CANADA	centaine	2			
TOTAL (FAB DESTINATION; DROIT DE LIVRAISON PAYÉ; ET FRAIS DE TRANSPORT INCLUS)								\$ _____
Taxes applicables			Insérer comme				TPS (5%)	\$ _____

Section III : Attestations

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 5, ATTESTATIONS ADDITIONNELLES PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

1. Disposition relatives à l'intégrité – Liste de noms

Dénomination complète de l'entreprise / Complete Legal Name of Company	
Adresse de l'entreprise / Company's address	
NEA de l'entreprise / Company's PBN Number	
Numéro de la transaction / Transaction Number	
Liste de pré-qualification / Pre-Qualification List	
Valeur de la transaction (\$) / Transaction Value (\$) PLUS DE 25 000,00 \$ (taxes incluses) / OVER \$25,000.00 (including taxes)	
<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Non / No
Membres du conseil d'administration (utilisez le format – Prénom Nom) Board of Director Members (Use Format – First Name Last Name) Ou mettre la liste en pièce-jointe / Or Put the List as an Attachment	
1. Membre / Director	
2. Membre / Director	
3. Membre / Director	
4. Membre / Director	
5. Membre / Director	
6. Membre / Director	
7. Membre / Director	
8. Membre / Director	
9. Membre / Director	
10. Membre / Director	
Autres Membres / Other Members :	
Commentaires / Comments :	

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8485-174330
Client Ref. No. - N° de réf. du client
6000388682

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
W8485-174330

Section IV : Renseignements supplémentaires
(le cas échéant)

**FIN DE LA MODIFICATION 001
DEMANDE DE PROPOSTION # W8485-174330**